

ANNEXE III

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL : Spécialité : Maintenance des équipements industriels
Annexe 3/12

Annexe IIb

REGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS		Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public			Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle			Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
		Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1 : Épreuve scientifique et technique			7						
Sous-épreuve E11 : Analyse et exploitation de données techniques		U11	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques et sciences physiques		U12	3	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Travaux pratiques de sciences physiques		U13	1	Ponctuel pratique	45 min	Ponctuel pratique	45 min	CCF	
E2 : Analyse et préparation d'une activité de maintenance		U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel			10						
Sous-épreuve E31 : Surveiller, améliorer, modifier les équipements		U.31	2	CCF		Ponctuel oral (soutenance)	20 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Intervention sur un équipement mécanique		U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Maintenance d'un système automatisé		U.33	3	CCF		Ponctuel	4h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion		U34	1	CCF		Ponctuel oral	30min	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement		U35	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante		U4	2	CCF		Ponctuel oral	20min (1)	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique			5						
Sous épreuve E51 : Français		U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve E52 : Histoire, géographie et éducation civique		U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques		U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive		U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2) Langue vivante		UF		Ponctuel oral	20 min	Ponctuel oral	20 min	Ponctuel oral	20 min

(1) dont cinq minutes de préparation

(2). La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention